

Fonctionnement Club ados

L'Association des œuvres de la jeunesse d'Ennery (AOJE), créée en 1962 par l'Abbé Louis Marécal dans l'enceinte du presbytère d'Ennery, propose depuis plus de 50 ans, de venir s'amuser au sein de sa structure située aujourd'hui au 9 Chemin d'une Ruelle à l'Autre, à Ennery (95).

Labellisée par la CAF « Espace de Vie Sociale » depuis Février 2021, l'AOJE propose aux villages de la communauté de commune d'inviter les adolescents à participer aux activités et aux séjours.

Un animateur itinérant est mis à disposition pour assurer l'accompagnement des jeunes dans leurs loisirs et leur prise d'autonomie.

Lieux d'accueil

AOJE

L'accueil de loisirs d'Ennery fonctionne dans des locaux « Accueil Louis l'abbé Marécal ». L'accueil de loisirs dispose de ses propres locaux pour les groupes des petits et des grands. Les animateurs peuvent, dans le respect, installer les salles en fonctions des besoins, des thèmes ...

Les enfants et jeunes sont accueillis dans un établissement disposant de 9 salles :

- une grande salle de jeux de 200m²,
- une salle pour les ados,
- une salle informatique,
- une bibliothèque,
- un réfectoire,
- 3 grandes salles d'activités
- et une salle réservée à l'équipe d'animation

GÉNICOURT

La commune met à disposition le premier étage situé dans l'enceinte de l'école au 6 rue des Sablons, 95650 Génicourt. Il est constituée de deux salles avec tables et chaises.

LIVILLIERS

Prochainement, suite à la rénovation de la salle derrière l'école.

Communication

Le programme est communiqué 3 semaines avant les vacances.

Les familles peuvent être informées grâce aux :

- Mailing AOJE
- Réseaux sociaux
- Mairie
- WhatsApp (Groupe ados / Groupe parents)
- Site internet
- Via la coordinatrice avec un accueil téléphonique ou par mail.

Modalités

Inscriptions

Pour participer aux activités, chaque jeune doit obligatoirement avoir un dossier d'inscription complet.

Le dossier d'inscription est valable sur chaque année scolaire allant du 1 septembre au 31 août de l'année suivante. La famille s'engage à renseigner des informations complètes et exactes ainsi qu'à fournir les documents demandés dans le dossier d'inscription. Dans le cas inverse, le jeune ne pourra pas être admis.

Ces informations confidentielles se doivent d'être mises à jour. C'est pourquoi le responsable légal du jeune s'engage à informer la direction de tout changement de situation.

Le club ados est géré par une association loi 1901. Avant toute inscription du jeune, il faut devenir membre de l'association, moyennant une cotisation annuelle de 25€. Les inscriptions doivent se faire obligatoirement dans les délais communiqués en amont par l'organisateur.

Une fois que le programme d'animation est communiqué, les inscriptions peuvent débiter sous quelques conditions. Le jeune doit :

- être rentré au collège
- être habitant de Génicourt, Livilliers et Herouville-en-Vexin.

Les inscriptions se font auprès de la coordinatrice de l'EVS à l'adresse suivante :

evs.aoje@gmail.com

Documents à fournir impérativement lors de l'inscription, dûment remplis et signés par les responsables légaux du jeune :

- Fiche sanitaire.
- Bulletin d'adhésion à l'association
- Inscription individuel de l'enfant

L'AOJE a souscrit une police d'assurance en responsabilité civile. Le jeune devra lui aussi être couvert en responsabilité civile par le régime de ses parents ou de son tuteur légal pour les dégâts occasionnés aux installations ou aux matériels, pour les dommages causés par le jeune à autrui et pour les dommages qu'il peut subir.

L'animateur est responsable du jeune uniquement durant les heures effectives de l'activité comprenant également les temps de trajets en minibus.

Il est demandé au jeune et au responsable légal de respecter les lieux et horaires de rendez-vous communiqués par l'animateur. Après une attente approximative de 5min et des tentatives d'appels et de sms, l'animateur part. Tout retard exceptionnel devra être signalé à l'animateur, de préférence par sms.

Tarif

Afin de pouvoir participer à l'une des différentes activités proposées, il est indispensable de s'être préalablement acquittée de l'adhésion annuelle de 25€.

Activités	Horaires	lieux	Tarif
Mercredi	14h30 – 18h	Génicourt	Adhésion 25€/an
Vacances	14h – 18h	Génicourt / Ennery	4 € l'après midi (Tarif modulé en fonction des ressources + coût à la sortie)

Règlement

Le règlement se passe en même temps que le rendu des inscriptions.

Les paiements peuvent se faire de façon suivante :

- en espèces,
- en chèque,
- en chèque vacances,
- en chèque CESU,
- en carte bleue.

Les parents peuvent venir directement à l'AOJE pendant les horaires d'ouverture (Jeudi, vendredi et samedi de 14h à 19h).

- Annulation par l'AOJE

Des activités peuvent être annulées par l'organisateur pour diverses raisons valables (conditions météorologiques, absence d'intervenant, maladie de l'animateur, nombre d'inscrits insuffisant, etc.). Dans ce cas, la famille sera prévenue et remboursée mais, dans la mesure du possible, une activité de remplacement sera proposée.

- Annulation par la famille

Pour toute absence du jeune (quel que soit le motif), il est obligatoire que le responsable légal en informe l'équipe d'animation par téléphone ou par mail avant l'activité, dans les plus brefs délais.

Les activités payantes pourront donner lieu à un remboursement uniquement dans les cas suivants : désistement prévenu 48 heures à l'avance, maladie ou évènement familial exceptionnel (justificatif à fournir).

Pour veiller au bon fonctionnement des accueils, certaines règles sont non-négociables. Il est interdit :

- d'apporter tout médicament sans ordonnance,
- d'avoir sur soi tout objet pouvant être dangereux (couteau, cutter, etc.),
- de fumer,
- de venir en ayant consommé des produits stupéfiants ou de l'alcool ,et d'en consommer pendant l'accueil,
- d'amener des animaux.

Afin d'éviter tout comportements irrespectueux vis-à-vis des autres jeunes, de l'équipe d'animation, en cas de mise en danger de lui-même ou du reste du groupe ou de dégradation volontaire ou tout simplement de non-respect de ce présent règlement, le Président et le directeur de l'AOJE, pourront prononcer une exclusion temporaire ou définitive du jeune, sans possibilité de remboursement.

Afin d'éviter les pertes ou les vols, il est vivement déconseillé au jeune d'avoir sur lui des objets de valeur tels que bijoux, téléphones portables, jeux vidéo, vêtements de marque. En cas de perte ou dégradations ou vols de ces objets, l'équipe d'encadrement décline toute responsabilité.

Mercredis

Durant les périodes scolaires, le public est accueilli par l'animateur itinérant au sein des locaux de Génicourt:

- Le mercredi de 14h30 à 18h

Après-midi Type

- 14h30 – 16h15 : JEU / ACTIVITÉ DE L'APRÈS-MIDI
Ce temps consiste en un grand jeu collectif, à l'extérieur si le temps le permet.
- 16h30 : GOÛTER (fourni)
- 16h45- 17h45 : TEMPS LIBRE (jeux de société, foot, ping-pong)
- 18h : RETOUR DES JEUNES EN MINIBUS

Minibus

L'AOJE propose un service de ramassage en minibus sur les communes, avant le départ pour les activités.

La complexité logistique de ce service demande une attention particulière des jeunes et des parents concernant les horaires et la présence du jeune.

L'animateur récupère et dépose les jeunes devant l'école de la commune.

L'itinéraire est précis et il passera dans chaque commune en fonction des inscriptions.

Horaires de ramassage en minibus

14h10 : Hérouville-en-Vexin

14h20 : Livilliers

Arrivée à Génicourt pour 14h30.

Horaires de dépôt en minibus

Départ de Génicourt : 18h

18h10 : Livilliers

18h15 : Hérouville-en-Vexin

(Les horaires peuvent varier en fonction des conditions de ramassage et de circulation)

Vacances

Pendant les vacances scolaires, le public est accueilli par l'animateur itinérant.

En fonction du programme et du nombre d'inscrit, le lieu d'accueil peut changer entre Génicourt et Ennery.

Dans le cas où le nombre d'inscrits est de moins 5 jeunes alors l'accueil se fera à l'AOJE.

- Du lundi au vendredi de 14h30 à 18h (sans compter les trajets en minibus)

Un planning d'activités est toujours proposé par l'animateur et transmis à la commune. Il sera modulable en fonction des jeunes accueillis et des périodes.

Après-midi Type

- 14h30 – 16h15 : JEU / ACTIVITÉ DE L'APRÈS-MIDI
Ce temps consiste en un grand jeu collectif, à l'extérieur si le temps le permet.
- 16h30 : GOÛTER (fourni)
- 16h45- 17h45 : TEMPS LIBRE (jeux de société, foot, ping-pong)
- 18h : RETOUR DES JEUNES EN MINIBUS